



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les sites d'importance communautaire proposés (SICp), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

IDENTIFICATION DU SITE

FR2500088

APPELLATION DU SITE

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

TABLE DES MATIERES

- [1. IDENTIFICATION DU SITE](#)
- [2. LOCALISATION DU SITE](#)
- [3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES](#)
- [4. DESCRIPTION DU SITE](#)
- [5. STATUT DE PROTECTION DU SITE](#)
- [6. GESTION DU SITE](#)
- [7. CARTE DU SITE](#)

1. IDENTIFICATION DU SITE

[Retour haut](#)

1.1 Type	1.2 Code du site
B	FR2500088

1.3 Appellation du site

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

1.4 Date de la première compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

16/07/2019

1.6 Responsable

Nom / Organisation :	Ministère de la Transition écologique - DGALN/DEB/SDET/ET5
Adresse :	Tour Séquoia 92055 La Défense Cedex
Courriel :	en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne (Proposition de classement du site comme SIC) :	31/03/1999
pSIC : Dernière évolution :	15/05/2019
SIC : Première publication au JO UE :	07/12/2004
Dernière date de parution au JO UE (Confirmation de classement du site comme SIC) :	21/01/2021
ZSC : Premier arrêté :	12/08/2016
ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) :	12/08/2016
Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC :	https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=CC528FC18A19C53CC574F12243A9EC0E.tpdila13v_3?cidTexte=JORFTEXT000033057565

2. LOCALISATION DU SITE

[Retour haut](#)

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude :-1.15639° **Latitude** :49.36861°

2.2 Superficie

32974 ha

2.3 Superficie marine

14%

2.5 Code et dénomination de la région administrative

Code NUTS	Code INSEE	Région
FR25	25	Basse-Normandie

2.6 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Pourcentage de couverture
14	Calvados	10
50	Manche	76

2.7 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Commune	Validée
50004	AIREL	Oui
50016	APPEVILLE	Oui
50021	AUDOUILLE-LA-HUBERT	Oui
50022	AUMEVILLE-LESTRE	Oui
50023	AUVERS	Oui
50024	AUXAIS	Oui
50036	BAUPTÉ	Oui
14063	BERNESQ	Oui
50052	BEUZEVILLE-LA-BASTILLE	Oui
50059	BLOSVILLE	Oui
50064	BONNEVILLE	Oui
50070	BOUTTEVILLE	Oui
14107	BRICQUEVILLE	Oui
14124	CAMBE	Oui
14132	CANCHY	Oui
50099	CARENTAN LES MARAIS	Oui
50105	CATTEVILLE	Oui
50106	CAVIGNY	Oui
14168	COLOMBIERES	Oui
50150	CRASVILLE	Oui
50156	CROSVILLE-SUR-DOUVE	Oui
50166	DOVILLE	Oui
50169	ECAUSSEVILLE	Oui
50177	ETIENVILLE	Oui
50181	FEUGERES	Oui
50190	FONTENAY-SUR-MER	Oui
14281	FORMIGNY LA BATAILLE	Oui
50194	FRESVILLE	Oui
14298	GEFOSSE-FONTENAY	Oui
50208	GONFREVILLE	Oui
50210	GORGES	Oui
50216	GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	Oui
14312	GRANDCAMP-MAISY	Oui

50227	HAM	Oui
50241	HEMEVEZ	Oui
14342	ISIGNY-SUR-MER	Oui
50268	LESTRE	Oui
50269	LIESVILLE-SUR-DOUVE	Oui
14367	LISON	Oui
14378	LONGUEVILLE	Oui
50289	MARCHESIEUX	Oui
50292	MARIGNY-LE-LOZON	Oui
50298	MEAUTIS	Oui
50310	MESNIL-EURY	Oui
14439	MONFREVILLE	Oui
50273	MONTSENELLE	Oui
50356	MOON-SUR-ELLE	Oui
50368	NAY	Oui
50373	NEUVILLE-AU-PLAIN	Oui
50387	ORGLANDES	Oui
14480	OSMANVILLE	Oui
50394	PERIERS	Oui
50400	PICAUVILLE	Oui
50405	PLESSIS-LASTELLE	Oui
50409	PONT-HEBERT	Oui
50421	QUINEVILLE	Oui
50422	RAIDS	Oui
50426	RAUVILLE-LA-PLACE	Oui
50431	REMILLY LES MARAIS	Oui
14547	RUBERCY	Oui
50445	SAINT-ANDRE-DE-BOHON	Oui
50509	SAINTE-MARIE-DU-MONT	Oui
50523	SAINTE-MERE-EGLISE	Oui
50468	SAINT-FROMOND	Oui
50479	SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE	Oui
14586	SAINT-GERMAIN-DU-PERT	Oui
50482	SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES	Oui
50488	SAINT-JEAN-DE-DAYE	Oui
50507	SAINT-MARCOUF	Oui
50510	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	Oui
50517	SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE	Oui
50528	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	Oui
50548	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	Oui

50551	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	Oui
50552	SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS	Oui
50571	SEBEVILLE	Oui
50564	TERRE-ET-MARAIS	Oui
14711	TREVIERES	Oui
50606	TRIBEHOU	Oui
50609	TURQUEVILLE	Oui
50610	URVILLE	Oui
50617	VARENGUEBEC	Oui

2.8 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

Manche et Mer du Nord (14%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

[Retour haut](#)

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluation du site pour ces habitats

Liste des habitats génériques

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code habitat générique	PF	NP	Superficie couverte [en ha]	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
						Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>			1081.55		G	A	C	A	A
1130 <i>Estuaires</i>			13.19		G	A	C	C	A
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>			1182		G	A	C	B	A
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	X	292.7		M	B	C	B	B
1170 <i>Récifs</i>			419		G	B	C	A	A
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>			84		G	A	C	B	B
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>			83		G	A	C	A	B

1330 Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)			292.7		G	A	C	B	B
1410 Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		X	2.93		M	D			
1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)			0.2		G	C	C	C	C
2110 Dunes mobiles embryonnaires			3.3		G	B	C	B	B
2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)			39.57		G	A	C	C	B
2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	X		3.3		P	A	C	B	B
2170 Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)		X	292.7		M	A	C	B	B
2190 Dépressions humides intradunaires			1.3		G	C	C	B	B
3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)			52.76		P	B	C	A	A
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>			1		G	A	C	B	B
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.			9.89		G	B	C	B	B
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>l'Hydrocharition</i>			98.92		G	A	C	A	A
3160 Lacs et mares dystrophes naturels		X	292.7		M	C	C	B	B
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>			0.6		G	C	C	A	A
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)			3.3		G	C	C	B	B

6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)			2321.37		G	A	B	A	A
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin			138.49		G	A	C	C	B
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)			738.62		G	B	C	A	A
7110 Tourbières hautes actives	X		16.49		G	C	C	A	A
7140 Tourbières de transition et tremblantes		X	292.7		M	B	C	B	B
7150 Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>			3.3		G	B	C	A	A
7210 Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X		39.57		G	A	C	A	A
7230 Tourbières basses alcalines			537.48		G	A	B	A	A

Liste des habitats élémentaires

Aucune information disponible

PF :

pour les types d'habitats qui peuvent être présents à la fois sous une forme prioritaire et sous une forme non prioritaire (6210, 7130, 9430), il convient de porter la mention «x» dans la colonne «PF» pour indiquer qu'il s'agit de la forme prioritaire.

NP :

lorsqu'un type d'habitat n'existe plus sur le site, il convient de porter la mention «x» (facultatif).

Superficie couverte :

il est possible d'introduire des valeurs décimales.

Grottes :

pour les types d'habitats 8310 et 8330 (grottes), indiquer le nombre de grottes si la superficie estimée n'est pas disponible.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, et évaluation du site pour ces espèces

Espèce		Population présente sur le site								Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	B C D		A B C	
						Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	Myotis myotis			p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra			p	1	3	i	P	G	C	B	A	B

M	1364	Halichoerus grypus		c	5	15	i	R	G	B	B	C	A
M	1365	Phoca vitulina		p	150	200	i	P	G	A	A	C	A
I	6199	Euplagia quadripunctaria		p			i	P	P	C	B	C	B
P	1831	Luronium natans		p	21	21	localities	P	G	B	A	C	A
P	1903	Liparis loeselii	X	p			i	P	M	B	B	A	B
I	4056	Anisus vorticulus		p	14	14	localities	R	G	C	B	A	B
I	1016	Vertigo moulinsiana		p	2	2	localities	P	G	C	B	A	B
I	1041	Oxygastra curtisii		p									
I	1044	Coenagrion mercuriale		p			i	P	G	C	A	C	A
I	1065	Euphydryas aurinia		p			i	P	G	C	B	C	A
I	1083	Lucanus cervus		p			i	P	M	C	B	C	B
F	1095	Petromyzon marinus		c			i	P	M	C	C	C	B
F	1096	Lampetra planeri		p									
F	1099	Lampetra fluviatilis		c			i	P	P	C	C	C	C
F	1102	Alosa alosa		r			i	P	M	C	C	C	A
F	1103	Alosa fallax		r			i	P	P	D			
F	1106	Salmo salar		r			i	P	G	C	B	C	B
A	1166	Triturus cristatus		p			i	P	M	C	A	C	A
M	1303	Rhinolophus hipposideros		p	1	10	i	V	G	D			
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum		p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1308	Barbastella barbastellus		p	1	2	colonies	R	M	C	B	C	C

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

S :

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP :

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Type :

p = espèce résidente, r = reproduction, c = concentration, w = hivernage (pour les plantes et les espèces non migratrices, utiliser «espèce résidente»).

Unité :

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le portail de référence).

Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :

C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente - à remplir si la qualité des données est insuffisante (DD) ou en complément des informations relatives à la taille de la population.

Qualité des données :

G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes (n'utiliser cette catégorie que s'il est impossible de fournir ne serait-ce qu'une estimation approximative de la taille de la population; en pareil cas, les champs correspondant à la taille de la population peuvent rester vides, mais le champ

«Catégories du point de vue de l'abondance» doit être rempli).

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce					Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	S	NP	Taille		Unité	Cat.	Annexe où est inscrite l'espèce		Autres catégories				
					Min	Max			IV	V	A	B	C	D	E
B		Streptopelia turtur			50	80	p				X		X		
I		Hirudo medicinalis					i	P		X			X		
M		Neomys fodiens					i	P			X		X		
P		Alopecurus bulbosus					i	P						X	
P		Atriplex littoralis					i	P						X	
P		Calamagrostis canescens					i	P						X	
P		Ceratophyllum submersum					i	P						X	
P		Crambe maritima					i	P						X	
P		Deschampsia setacea					i	P						X	
P		Drosera intermedia					i	P						X	
P		Drosera longifolia					i	P						X	
P		Drosera rotundifolia					i	P						X	
P		Eleocharis quinqueflora					i	P						X	
P		Hippuris vulgaris					i	P						X	
P		Lathyrus palustris					i	P						X	
P		Leymus arenarius					i	P						X	
P		Myrica gale					i	P						X	
P		Pedicularis palustris					i	P						X	
P		Pilularia globulifera					i	P						X	
P		Potamogeton coloratus					i	P						X	

P		Ranunculus lingua					i	P						X	
P		Ruppia maritima					i	P						X	
P		Spiranthes aestivalis					i	P	X		X		X		
P		Utricularia australis					i	P						X	
P		Utricularia minor					i	P						X	
P		Zostera marina					i	P					X		

Groupe :

A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Code :

pour les espèces d'oiseaux inscrites aux annexes IV et V, il y a lieu d'introduire, en plus du nom scientifique, le code indiqué sur le portail de référence.

S:

si les données concernant l'espèce sont sensibles et ne doivent dès lors pas être accessibles au public, indiquer: oui.

NP:

si une espèce n'est plus présente sur le site, indiquer: x (facultatif).

Unit:

i = individus, p = couples ou autres unités suivant la liste normalisée des unités et codes de populations conformément à la communication de données aux fins des articles 12 et 17 (voir le [portail de référence](#)).

Cat.:

catégories du point de vue de l'abondance: C = commune, R = rare, V = très rare, P = présente.

Motivation :IV, V:

annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»),

A:

liste rouge nationale ;

B:

espèce endémique ;

C:

conventions internationales ;

D:

autres raisons;

E:

liste nationale SCAP.

4. DESCRIPTION DU SITE

[Retour haut](#)

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	7%
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1%
N03 : Marais salants, Prés salés, Steppes salées	1%

N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	90%
Pourcentage de couverture totale des habitats	100%

Autres caractéristiques du site

Sur les départements de la Manche et du Calvados, les basses vallées du Cotentin et du Bessin et la baie des Veys occupent une immense dépression située à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du bassin Parisien. Il constitue un vaste éco-complexe de haute valeur paysagère et culturelle dont les différentes unités écologiques complémentaires (marais intérieurs et arrière-littoraux, dunes, grèves et vases salées) fonctionnent en étroite relation.

Exutoire marin de la totalité des marais du Cotentin et du Bessin, la baie des Veys constitue une large échancrure s'ouvrant sur la mer. L'affrontement des eaux douces et marines et les puissants phénomènes hydro-sédimentaires dynamiques sont à l'origine de la forte productivité biologique de la baie : herbus présentant les successions typiques des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, importants gisements de coquillages, nourriceries pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons... Ce système très productif, tributaire de la bonne qualité des eaux tant continentales que marines, contribue fortement à la richesse économique de la baie (conchyliculture, pêche...).

Articulés sur les basses vallées de la Douve, de la Taute, de la Vire et de l'Aure, les marais intérieurs sont constitués d'un écheveau dense de petites rivières, canaux et fossés irriguant le paysage de vallées larges, planes et ramifiées. L'hiver, des milliers d'hectares de zones humides, dont le tiers est concerné par des dépôts tourbeux datant de l'ère quaternaire, sont régulièrement "blanchis" par les eaux, accentuant ainsi le contraste entre le "bas-pays" d'une part et le "haut-pays" constitué de bocage et de lande d'autre part. C'est seulement au cours du XVIIIème siècle que l'homme réussit à valoriser ce vaste marécage par la construction de multiples ouvrages. Aujourd'hui, l'activité agricole extensive traditionnelle de fauche et de pâture permet encore le maintien de ces vastes prairies humides plus ou moins tourbeuses, à l'origine d'une concentration exceptionnelle, au fil des saisons, de communautés animales et végétales rares et originales.

Dans la continuité de ces marais intérieurs, les zones humides de la côte est du Cotentin revêtent un caractère particulier. Bordées par un cordon dunaire, auquel appartiennent notamment les dunes d'Utah Beach, elles correspondent à l'un des plus importants marais arrière-littoraux de la région.

Diversité écologique des zones humides tributaire du maintien du niveau des eaux et d'une agriculture extensive durable.

4.2 Qualité et importance

- La baie des Veys et les marais du Cotentin constituent un site d'importance internationale abritant régulièrement plus de 20.000 oiseaux d'eau.

- Motivation pour la liste des autres espèces importantes de flore (rubrique 3.3) :
- protection réglementaire au niveau national ou régional.

La baie des Veys, incluse dans ce SIC, abrite une population résidente de phoque veau-marin (*Phoca vitulina*).

L'habitat "bancs de Zostera", visé par la convention OSPAR, est présent sur ce site.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E01	Zones urbanisées, habitations		I
L	E01.03	Habitations dispersées		I
L	F02.03	Pêche de loisirs		I
L	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	A04	Pâturage		I
M	D01.05	Pont, viaduc		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A05.01	Elevage		I
M	F03.01	Chasse		I

Importance

: H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution

: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur

: I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	65%
Etablissement public	0.01%

Domaine privé communal	19%
Domaine départemental	0.01%
Domaine public maritime	14%

4.5 Documentation

4.5.1 Documentation sur le site

[Etude de cas : la planorbe naine \(*Anisus vorticulus*\) sur le territoire du PNR des marais du Cotentin et du Bessin](#)

4.5.2 Autre bibliographie relative au site

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE NORMANDIE, 1996 - Etude sur les sites forestiers susceptibles d'être retenus dans le réseau Natura 2000. DIREN Basse-Normandie.

PROVOST M., 1982 - Etude des marais de l'ishme du Cotentin : flore et végétation. DRAE, CREPAN, 32 p.

ROCAMORA G., 1994 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. LPO, Ministère de l'Environnement, 339 p.

ELDER J.F., 1995 - Plan de gestion 1995-2000 de la réserve Naturelle de Beauguillot (Manche) + annexes. Min. de l'environnement-DNP/DIREN Basse-Normandie/Fondation Beauguillot.

ELDER J.F., DEBOUT G., SCHRICKE V. & TERISSE J., novembre 1992 - Réserve Naturelle de Beauguillot. Rapport d'activités. Min. de l'Environnement-DNP/ONC/GONm/LPO/FDC 50.

ELDER J.F., octobre 1997 - Réserve Naturelle de Beauguillot. Bilan d'activités 1997. Fondation de Beauguillot/LPO/ONC/Min. de l'Environnement-DNP/RN de Beauguillot.

G.M.N., 1992 - Les mammifères sauvages de la Réserve Naturelle de Beauguillot, Inventaire - aspects qualitatifs. Ministère de l'Environnement/DIREN Basse-Normandie/Réserve Naturelle de Beauguillot.

GMN, octobre 1992 - Les mammifères sauvages de la réserve naturelle de Beauguillot (Manche). Inventaire et aspects qualitatifs. Min. de l'Env. DIREN BN. Réserve naturelle de Beauguillot. GMN.

GUILLOUD J.F., SYLVANT B., 1976 - La baie des Veys. C.N.E.X.O.. Ministère de la Qualité de la Vie. Direction de la Protection de la Nature.

HIGNARD C. & ELDER J.F., décembre 2001 - Suivi 2001 de la population de Phoques veaux-marins (*Phoca vitulina*) en baie des Veys (Manche). Elements pour le développement d'activités de découverte. RN du domaine de Beauguillot/DIREN Basse-Normandie/Région

SYLVANT B., 1995 - La baie des Veys (littoral occidental de la baie de Seine, Manche). 1972/1993. Structure et évolution [...] estuarienne. Thèse de Doctorat.

PNR MCB, 2001-2007, "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys. Document d'objectifs Directive Habitats. DIREN Basse-Normandie. 85 p.

4.5.3 Site internet du site

Pas de données

5. STATUT DE PROTECTION DU SITE

[Retour haut](#)

5.1 Types de désignations aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1%
13	Terrain acquis par un département	1%
36	Réserve naturelle nationale	3%
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1%
52	Réserve de chasse et de faune sauvage d'ACCA	3%
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	1%
80	Parc naturel régional	100%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	UTAH BEACH	*	0%
11	LES VEYS	+	1%
36	Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie	*	1%
36	Domaine de Beauguillot	+	2%
38	Marais de Sangsurière; seuil du fil du Gorget	*	1%
38	MARAIS DE LADRIENNERIE	*	0%
80	Marais du Cotentin et du Bessin		%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Marais du Cotentin et du Bessin, Baie des Veys	-	93%
Réserve Biogénétique du Conseil de l'Europe	DOMAINE DE BEAUGUILLOT	+	2%

6. GESTION DU SITE

[Retour haut](#)

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Adresse : Maison du Parc, 3 village Ponts d'Ouve, Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Courriel :

6.2 Document d'objectifs:

Il existe un document d'objectifs en cours de validité :

<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	Nom :
		Lien : http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2500088DOCOB.pdf
		Non, mais un plan de gestion est en préparation.
		Non

6.3 Mesures de conservation

- Programme LIFE 1995 permettant des aménagements écologiques.
- Opérations locales pour la gestion des basses-vallées et la reconstitution de l'ancien bocage à ormes.
- Crédits du Fond de Gestion de l'Espace Rural pour l'entretien des petits fossés des zones humides.
- Les réserves naturelles et de chasse ainsi que certains terrains du Conservatoire du Littoral bénéficient de plans de gestion validés ou en cours d'élaboration.

Références :

ELDER J.F. - Plan de gestion 1995 - 2000. Réserve Naturelle de Beauguillot (Manche). Fondation de Beauguillot, 54 p. et annexes.

ELDER J.F., TERRISSE J., 1997 - Plan de gestion 1997 - 2001. Polders de la Pointe de Brévands (Manche). Fondation de Beauguillot, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres, 32 p. et annexes.

ZAMBETTAKIS C. et al., 1997 - Réserve naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Plan de gestion 1997 - 2002. Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Réserves naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 72 p. et annexes.

7. CARTE DU SITE

[Retour haut](#)

Echelle : 1/5000ème

Source : BDORTHO

Détails :